

# Iton

---

## Résumé

Ce territoire est composé de 5 masses d'eau cours d'eau, dont seulement deux sont au bon état écologique en 2012.

Les pressions sur les cours d'eau de ce bassin sont multiples : altérations morphologiques (cloisonnement, recalibrage, piétinement du bétail), pollutions diffuses agricoles (bassin composé majoritairement de grandes exploitations qui continuent de s'agrandir et de se spécialiser en céréales), rejets d'assainissements individuels (un gros effort ayant été accompli ces dernières années sur les rejets collectifs, notamment sur l'agglomération d'Evreux), hydrocarbure aromatique polycyclique (HAP).

La question hydromorphologique a connu sur ce bassin une réelle évolution, avec des syndicats moteurs, un SAGE qui fait bouger les acteurs, et une stratégie porteuse consistant à commencer par les volontaires pour faire changer les mentalités par l'exemple. La partie Ornaise du bassin manque de maîtres d'ouvrage volontaires mais l'étude de gouvernance en cours pourrait lever le problème en permettant la mise en place d'un EPCI à fiscalité propre.

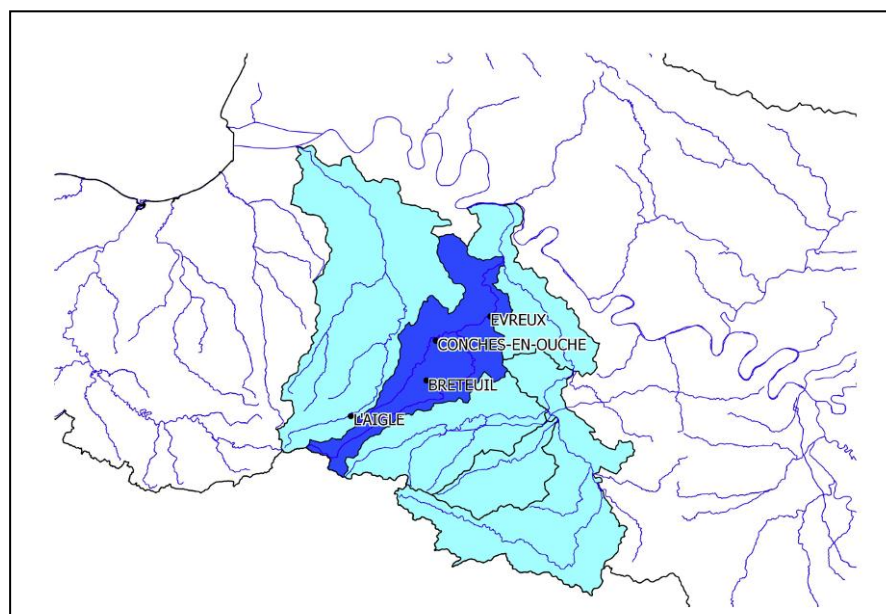
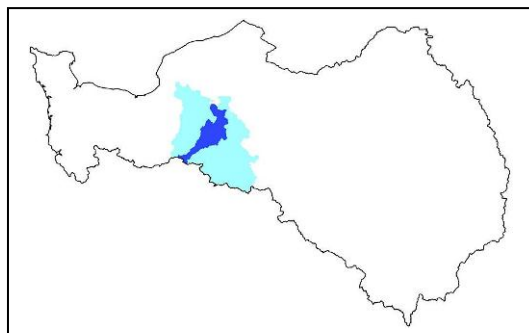
Le problème agricole n'est pas suffisamment pris en charge pour plusieurs raisons : contexte politico-économique « supra » (PAC ne prenant pas suffisamment en charge l'environnement, tendances haussières du marché des céréales, ...), élus ruraux ne souhaitant pas aborder la question de manière frontale, services de la DDT et de la Chambre d'Agriculture insuffisamment actifs sur ce volet.

D'autres freins relèvent de l'organisation politico-administrative : une certaine faiblesse des services de l'Etat (DDT, Onema) est pointée par plusieurs élus et acteur associatifs locaux : cette faiblesse, attribuée aux diminutions d'effectifs, entraîne un temps de traitement des dossiers très long et des pratiques de contrôles jugées insuffisantes. Par ailleurs, les deux départements intervenant sur le bassin de l'Iton conduisent des politiques de l'eau très différentes (amont/aval). Enfin, les deux syndicats de rivière en place, le SIHVI et le SAVITON, ont des statuts différents et ne couvrent pas l'intégralité du bassin versant : il n'y a pas pour l'instant de structure porteuse identifiée pour la mise en œuvre du SAGE, récemment arrêté par le préfet (mars 2012), alors que le Conseil général de l'Eure, porteur du projet depuis 10 ans, souhaiterait qu'une structure locale unique à l'échelle du bassin prenne le relais.

## Sommaire

<b>1.</b>	<b>Un bassin au fonctionnement hydrologique complexe .....</b>	<b>4</b>
1.1.	Des cours d'eau cloisonnés par les ouvrages, connaissant des assecs estivaux et de forts enjeux d'inondations .....	4
1.2.	Des cours d'eau marqués par une forte altération de leur morphologie et de leur continuité.....	5
1.3.	Une partie aval urbanisée .....	6
1.4.	Une agriculture qui s'intensifie sur un sol sensible aux ruissellements .....	6
1.5.	Une qualité pas toujours bonne, mais qui s'améliore .....	7
1.6.	Principaux enjeux thématiques .....	11
<b>2.</b>	<b>Deux structures historiques sur le cours d'eau de l'Iton face à la dynamique récente de SAGE portée par le Conseil général de l'Eure .....</b>	<b>12</b>
2.1.	L'Iton est couvert par 2 structures qui ont réalisé quelques actions d'entretien sur le cours d'eau avant 2008 .....	12
2.2.	La mise en place du SAGE a contribué à la réorientation des programmes d'actions sur les cours d'eau en vue de l'objectif de bon état écologique.....	14
2.3.	Des financements importants de l'Agence débloqués ces dernières années, principalement tournés vers les pollutions ponctuelles .....	15
2.4.	Un état d'avancement moyen des PAOT 2010-2012.....	16
2.5.	Impacts des actions sur l'évolution des pressions et de l'état des milieux .....	17
<b>3.</b>	<b>Principaux facteurs facilitateurs et freins dans la définition et la mise en œuvre du PdM</b>	<b>17</b>
3.1.	La définition des actions .....	17
3.2.	Principaux facteurs facilitateurs la mise en œuvre .....	18
3.3.	Principaux facteurs freins dans la mise en œuvre .....	19
<b>4.</b>	<b>Chance d'atteindre les objectifs 2015 .....</b>	<b>20</b>
<b>5.</b>	<b>Annexes .....</b>	<b>21</b>
5.1.	Liste des entretiens réalisés par SEPIA Conseils .....	21
5.2.	Bibliographie .....	21

## Aperçu panoramique



Principales caractéristiques en 2012	
<b>Hydrographie</b>	Bassin de l'Iton : 5 masses d'eau cours d'eau Rivière principale : l'Iton, 2 masses d'eau classées « petits cours d'eau » 1 affluent classé en masse d'eau « petits cours d'eau » : le Rouloir ; 2 affluents secondaires classés en masses d'eau « très petits cours d'eau » (l'Itonne, le Ruel) 1 200 km <sup>2</sup> de bassin versant, 213 km de linéaire total pour les 5 masses d'eau
<b>Objectifs DCE</b>	Le plus souvent : Bon Etat Ecologique 2015, Bon Etat Chimique 2015 Exceptions : l'Iton aval (FRHR259 : Bon Etat Chimique 2027, BE écologique 2015) et les affluents secondaires (FRHR258-H4336000 et FRHR258-H4341000 : BE écologique 2021, BE chimique 2015)
<b>Etat 2009/2010</b>	En général : état écologique bon ou s'approchant de la classe bonne et état chimique mauvais (HAP) Un affluent secondaire avec état médiocre (le Ruel, dégradation liée surtout aux rejets domestiques)
<b>Forces motrices</b>	Une tête de bassin agricole : 70% de sa superficie en terres agricoles, 90% de la SAU en terres labourables. Une forte concentration urbaine et industrielle à l'aval (agglomération d'Evreux), source d'un fort dynamisme démographique : population jeune, en hausse (126 000 hab. en 2009, + 7 % sur 1999-2009) et résidant pour les 3/4 dans des communes riveraines de cours d'eau.
<b>Pressions</b>	Principales : hydromorphologie (continuité et calibrage), pollutions diffuses agricoles (intrants), ANC Secondaires : rejets urbains en temps de pluie et industriels
<b>Outils de gestion</b>	SAGE Iton (en élaboration depuis 10 ans, adopté début 2012) 2 plans pluriannuels de restauration et d'entretien des cours d'eau 2 contrats anciens d'animation rivière
<b>Travaux aidés (thématiques PDM)</b>	2009-2012 : 144€/hab/an, dont 132 € (pollutions ponctuelles) et 7 € (milieux aquatiques-humides) 1997-2008 : 25€/hab/an, dont 19 € (pollutions ponctuelles) et 2 € (milieux aquatiques-humides)

# 1. Un bassin au fonctionnement hydrologique complexe

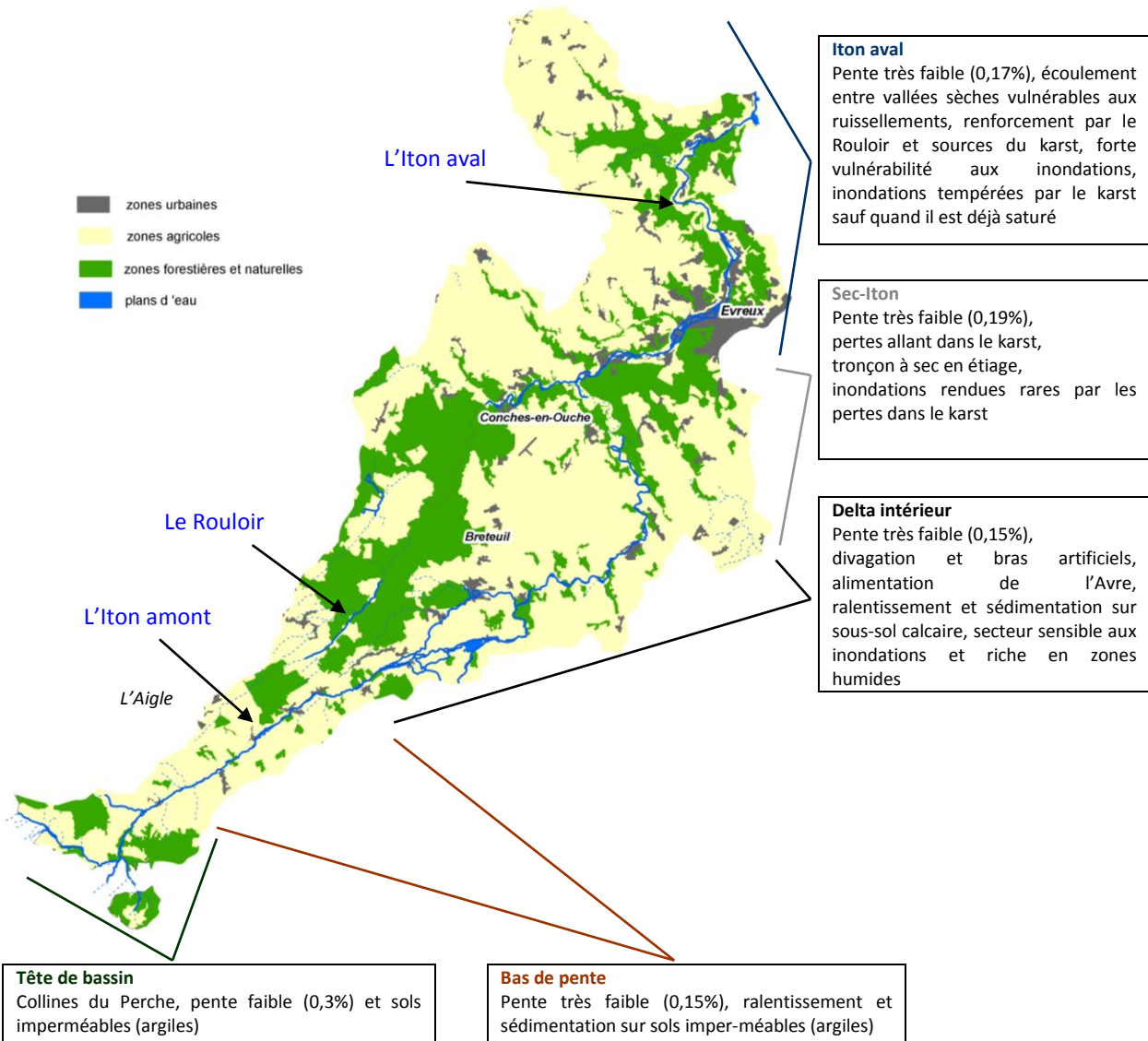
## 1.1. Des cours d'eau cloisonnés par les ouvrages, connaissant des assecs estivaux et de forts enjeux d'inondations

Le bassin versant de l'Iton, qui s'étend sur 1200 km<sup>2</sup>, compte 5 masses d'eau :

- les 2 masses d'eau de l'Iton classées « petit cours d'eau »
- 1 affluent principal (masse d'eau classée « petit cours d'eau ») : le Rouloir ;
- 2 affluents secondaires (masses d'eau classées « très petit cours d'eau ») : l'Itonne et l'Iton.

Le linéaire total de ces masses d'eau est de 213 km, soit une densité de 0,18 km / km<sup>2</sup>, ce qui est très faible pour un bassin amont. Si l'on inclut l'ensemble des bras, biefs, affluents (non pris en compte dans le rapportage DCE), le bassin versant de l'Iton comporte un réseau hydrographique représentant un linéaire total de 277 km (soit une densité toujours faible de 0,23 km/km<sup>2</sup>) dont 166 km pour l'Iton amont, 79 km pour l'Iton aval et 32 km pour le Rouloir (source : SAGE Iton).

Le relief et le contexte karstique, présent sur tout le bassin excepté sa partie sud, expliquent un régime hydrologique très particulier marqué à la fois par des phénomènes d'inondations et des assecs estivaux.



## 1.2. Des cours d'eau marqués par une forte altération de leur morphologie et de leur continuité

Les cours d'eau et les milieux connexes ont été largement remaniés depuis des siècles. Le diagnostic du SAGE a dressé un bilan sévère de ces travaux :

- Du fait de leurs pentes faibles à très faibles, les cours d'eau ont peu de dynamisme morphologique et peuvent donc être durablement altérés par des atteintes telles que les rectifications et recalibrages. Or, partout sauf en tête de bassin, il existe de nombreux renforcements de berges destinés à réduire les inondations, au niveau des zones urbanisées mais aussi en secteur rural
- **De très nombreux ouvrages (210 ouvrages recensés sur 165 km de l'Iton, 17 ouvrages sur 19,5 km du Rouloir), dont environ 25% sont infranchissables et cloisonnent les cours d'eau.** Des bras artificiels et de nombreux biefs ont ainsi été créés, totalisant un linéaire proche de la moitié de celui des cours d'eau naturels. Ces aménagements ont altéré le fonctionnement naturel de l'Iton, en freinant ainsi les écoulements et en favorisant les phénomènes de sédimentation et de colmatage des fonds. De plus, les ouvrages sont souvent infranchissables et sont considérés comme le principal facteur empêchant l'Iton d'exprimer pleinement son potentiel piscicole.



**Ouvrage infranchissable vanne fermée**

*Source : SAGE Iton, Etat des lieux*

- Les **zones humides subissent des pressions fortes** menaçant leur pérennité. Sur la partie amont du bassin, elles ont parfois été creusées afin d'y implanter des étangs privés et plus de 10 000 ha ont été drainés. De même, aux abords des secteurs urbanisés, les zones humides sont menacées par une pression foncière de plus en plus forte. Enfin, leur manque d'entretien peut conduire à leur comblement.

A noter un gros point noir hydraulique en aval du Rouloir qui est également un cours d'eau très cloisonné.



### 1.3. Une partie aval urbanisée

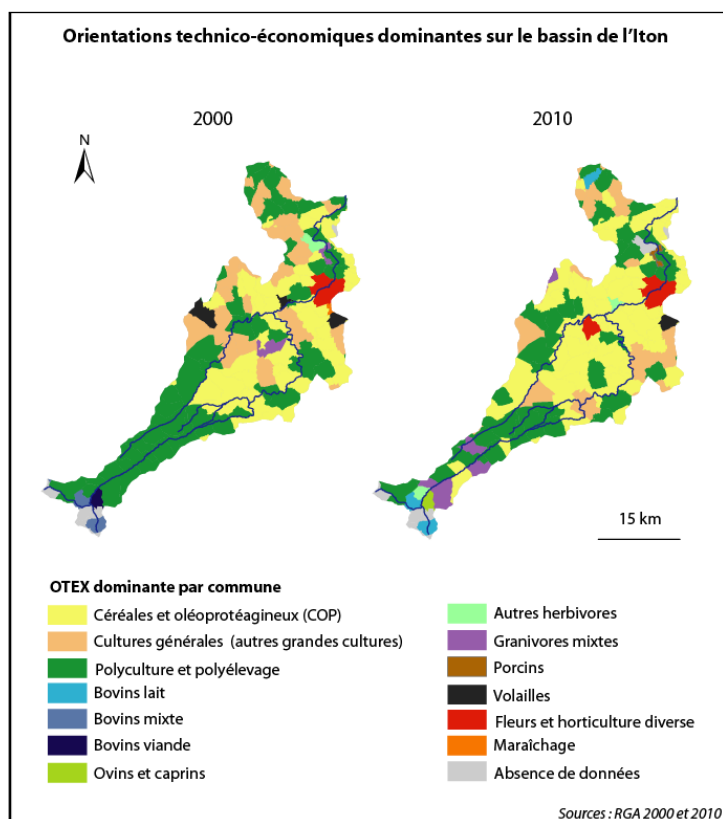
Les 154 communes du territoire comptent 126 000 habitants en 2009, dont la moitié concentrée dans les 3 plus grandes villes : Evreux (plus de 50 000 habitants), Conches-en-Ouche (près de 5 000 habitants) et Saint-Sébastien-de-Morsent (un peu moins de 5 000 habitants). Le territoire a une densité moyenne de 106 habitants/km<sup>2</sup>, légèrement inférieure à la moyenne nationale (116 habitants/km<sup>2</sup>). De 1999 à 2009, la population a augmenté de 7%, tirée par le dynamisme de l'agglomération d'Evreux situé à l'aval et regroupant la moitié de la population du bassin.

Environ les ¾ de la population du bassin versant se trouvent dans des communes riveraines de cours d'eau, ce qui entraîne un impact potentiellement élevé des imperfections des systèmes d'assainissement. L'Iton aval est particulièrement concerné par cet enjeu, avec l'agglomération d'Evreux dont la station d'épuration représente 2/3 de la capacité totale d'épuration installée sur le bassin. Les travaux de reconstruction de la station d'Evreux ont permis la mise en service d'une nouvelle station adaptée aux dernières exigences réglementaires en 2012. L'assainissement non collectif concerne environ 40 000 habitants et représente donc un enjeu important pour la qualité des cours d'eau ; il n'existe pas à notre connaissance de diagnostic récent sur ce sujet à l'échelle du bassin, le SAGE ne dressant qu'un état des lieux datant de 2004.

On compte une trentaine d'entreprises industrielles importantes, dont près de la moitié fait partie du secteur du traitement de surfaces ou de la construction métallique, principalement situées sur le secteur d'Evreux (avec notamment les Connecteurs Electriques Deutsch, 550 salariés en 2010) mais également plus en amont du bassin (Breteuil). Les 3 plus gros établissements, situés à Evreux ou plus en aval, totalisent 40% des salariés du bassin de l'Iton. Ils appartiennent aux secteurs de la pharmacie (Glaxosmithkline à Evreux, 1 846 salariés en 2010), du nettoyage industriel (Terbati à Normanville, 716 salariés en 2010) et du papier-carton (Georgia Pacific France à Hondouville, 627 salariés en 2010).

### 1.4. Une agriculture qui s'intensifie sur un sol sensible aux ruissellements

Les terres agricoles représentent 70% de la superficie du bassin, les forêts sont présentes le long de la vallée et sur la partie centrale du bassin (voir carte p 4).



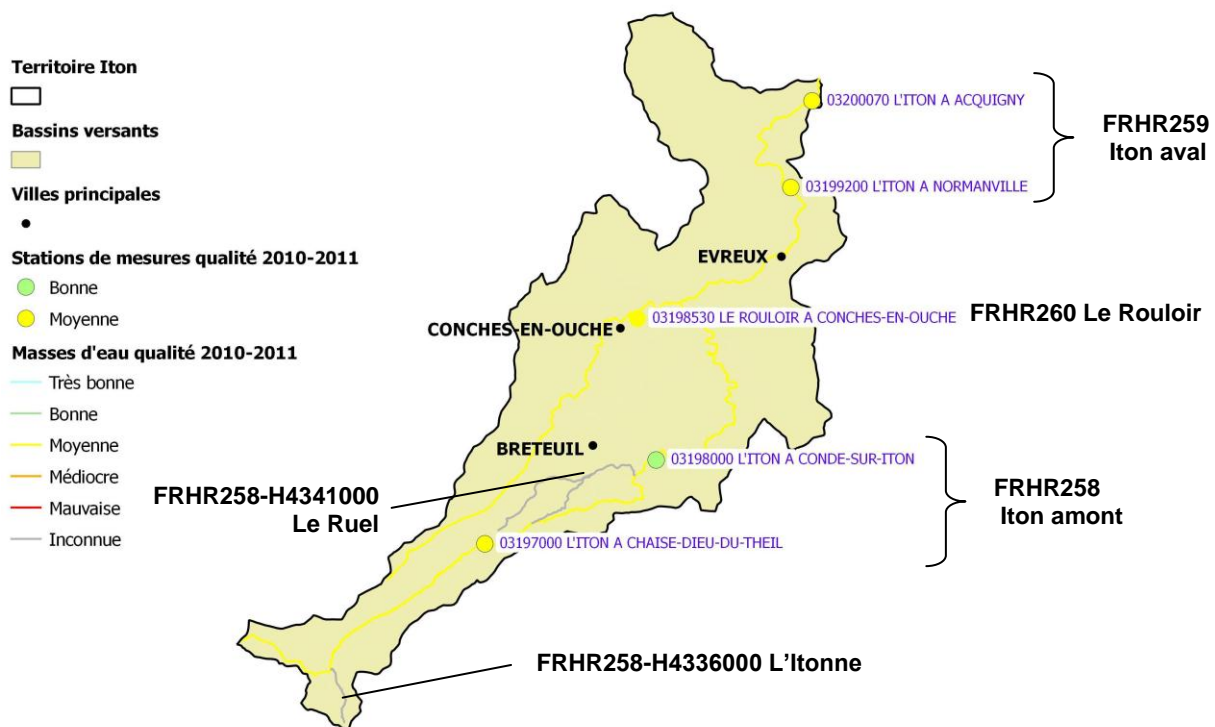
Les grandes cultures dominent le paysage agricole de ce bassin avec plus de 90% de la SAU consacrée aux terres labourables. L'élevage est présent surtout dans le Perche, en amont du bassin où l'on observe un paysage plutôt bocager. **Les prairies permanentes sont très rares.** Le retournement des prairies s'explique par la progression importante de la céréaliculture aux dépens de la polyculture et du polyélevage depuis 2000. Les élevages sont de trois types, bovins, volaille et porcin, avec une diminution du cheptel bovin en faveur des volailles et des porcins et une tendance à la concentration de ces élevages (élevages granivores hors sol). La SAU moyenne des exploitations est de 84 ha, soit 50% de plus que la taille moyenne nationale. Cette taille moyenne a augmenté de 75% entre 1988 et 2010. Cette évolution s'accompagne d'une baisse de moitié de l'emploi (mesuré en unités de travail annualisé, UTA) pour atteindre 1,5 UTA / 100 ha SAU en 2009. De ce fait, l'emploi agricole représente moins de 1% de l'emploi total sur le bassin versant alors que l'agriculture en occupe 70% de la surface.

**Ces caractéristiques de l'agriculture du bassin de l'Iton ne sont pas favorables à la protection de la ressource en eau :**

- les plus grandes exploitations sont plus spécialisées, la variété des parcelles s'amointrit, avec des secteurs sans prairie plus importants, les haies entourant les parcelles disparaissent, la taille des parcelles s'agrandit ; cela favorise l'érosion et diminue la résistance aux ravageurs ;
- le développement de la céréaliculture, fortement utilisatrice de produits phytosanitaires, est synonyme d'un renforcement de la pression polluante potentielle qui va à l'encontre des efforts réalisés sur les pratiques agricoles ; l'augmentation des terres labourables augmente la sensibilité du territoire aux problèmes d'érosion;
- la tendance à la concentration des élevages hors sol augmente les risques de pollution azotée au niveau des bâtiments d'élevage ;
- la baisse de la main d'œuvre agricole réduit le temps disponible pour entretenir les haies, fossés et talus, éléments du paysage essentiels pour le bon fonctionnement hydrologique et écologique du territoire, et qui, de surcroît, ont tendance à être supprimés ;
- les études réalisées sur le périmètre du SIHVI et du SAVITON (état des lieux des programmes d'actions) mettent en évidence le piétinement du bétail au niveau de nombreux tronçons de cours d'eau, en raison de l'absence de clôtures et du manque d'abreuvoirs correctement aménagés, ce qui peut notamment entraîner des problèmes d'érosion et déstabilisation des berges.

**1.5. Une qualité pas toujours bonne, mais qui s'améliore**

**Etat écologique, mesuré aux stations en 2010-2011 :**



La détermination de la qualité de la masse d'eau à partir des données des stations de mesures est un travail particulièrement délicat. En effet, en l'absence de mesures, il faut utiliser un avis d'expert. Et, quand il y a plusieurs stations de mesures, on en retient une en tenant compte du linéaire de cours d'eau dont chaque station est considérée représentative.

Ce travail étant encore en cours pour l'état des lieux 2013, il n'a pas été possible d'en bénéficier.

Par défaut, il a été appliqué aux masses d'eau la qualité observée à la station la plus en aval.

**La qualité écologique de l'eau n'est bonne que sur 1 des 5 stations suivies**, mais elle s'améliore sur 3 autres et s'avère parfois proche du bon état. La dégradation sur la station de l'Iton à Chaise-Dieu-du-Theil n'est qu'apparente : elle résulte du paramètre Poissons qui n'avait pas été mesuré sur cette station durant les périodes précédentes ; en dehors de ce paramètre, la qualité est bonne et plutôt en amélioration. La partie amont est plutôt impactée par les apports diffus agricoles liés à l'érosion des sols et aux fuites de nitrates et de pesticides. La partie aval est particulièrement impactée par les flux de nitrates et de phosphore provenant de l'amont, et dans une moindre mesure par les rejets industriels et pluviaux urbains. L'anthropisation des cours d'eau est forte, et restreint l'expression de leur potentiel piscicole et biologique.

**L'état chimique** n'est caractérisable qu'à partir de mesures récentes. Il **est mauvais du fait des HAP** (polluants souvent présents comme dans l'ensemble du bassin, provenant des combustions d'hydrocarbures : automobiles, chauffage, industrie). D'autres polluants chimiques ont été mesurés, mais le recul manque pour qualifier le niveau de pollution.

**Evolution de l'état écologique mesuré aux stations (2002-2011):**

Nom ME	Code ME	Objectifs		Etat écologique 2002-2004			Etat écologique 2006-2008			Etat écologique 2010-2011			Station de mesure	Paramètres déclassants en 2010-2011	Principales pressions / altérations expliquant l'état 2010-2011
		Ecologique	Chimique	Ecologique	Physico-Chimique	Biologique	Ecologique	Physico-Chimique	Biologique	Ecologique	Physico-Chimique	Biologique			
L'Iton de sa source à sa perte karstique	FRHR258	BE 2015	BE 2015	2	61	70	2	62	63	3	68	57	03197000 Chaise-Dieu-du-Theil	Poissons	Apports agricoles diffus, morphologie, rejets directs domestiques
				3	58		2	66	60	2	62	85			
L'Itonne	FRHR258-H4336000	BE 2021	BE 2015				3								Morphologie
Le ruisseau le Ruel	FRHR258-H4341000	BE 2021	BE 2015				4								Rejets domestiques
Le Rouloir de sa source au confluent de l'Iton (exclu)	FRHR260	BE 2015	BE 2015	3	59		3	54	67	3	58	68	03198530 Conches-en-Ouche	Orthophosph	
L'Iton de sa perte karstique au confluent de l'Eure (exclu)	FRHR259	BE 2015	BE 2027	3	36	60	3	39	67	3	52	81	03199200 Norman-ville	P total Orthophosph	Apports agricoles diffus, morphologie, rejets directs d'eaux usées domestiques
				3	44		3	38	63	3	51	90	03200070 Acquigny		

Source : Ecodecision d'après données AESN

**NB :**

- 1- L'état écologique présenté dans ce tableau est apprécié à partir d'indicateurs physico-chimiques et biologiques.
- 2- L'état écologique 2006-2008 des affluents secondaires (Itonne, Ruel) est apprécié à dire d'experts faute de mesures disponibles (source : SDAGE 2010-2015)

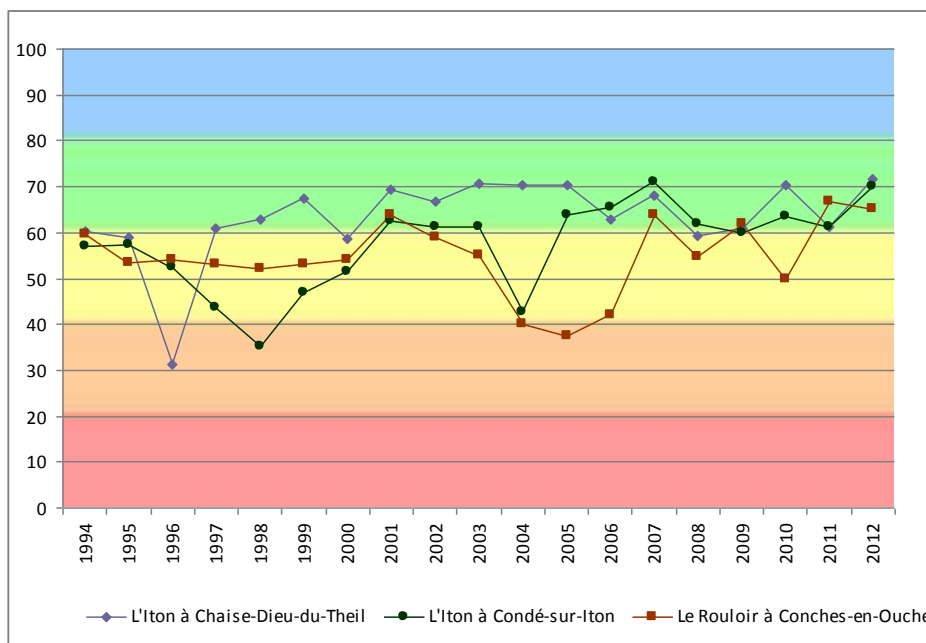
Etat en indice de qualité, de 1 à 100  
**Classe de qualité**

Classes de qualité		Indice
classe 1	très bonne	80 à 100
classe 2	bonne	60 à 80
classe 3	moyenne	40 à 60
classe 4	médiocre	20 à 40
classe 5	mauvaise	0 à 20
Données manquantes		

Méthode mise au point par M. Roulier (AESN)

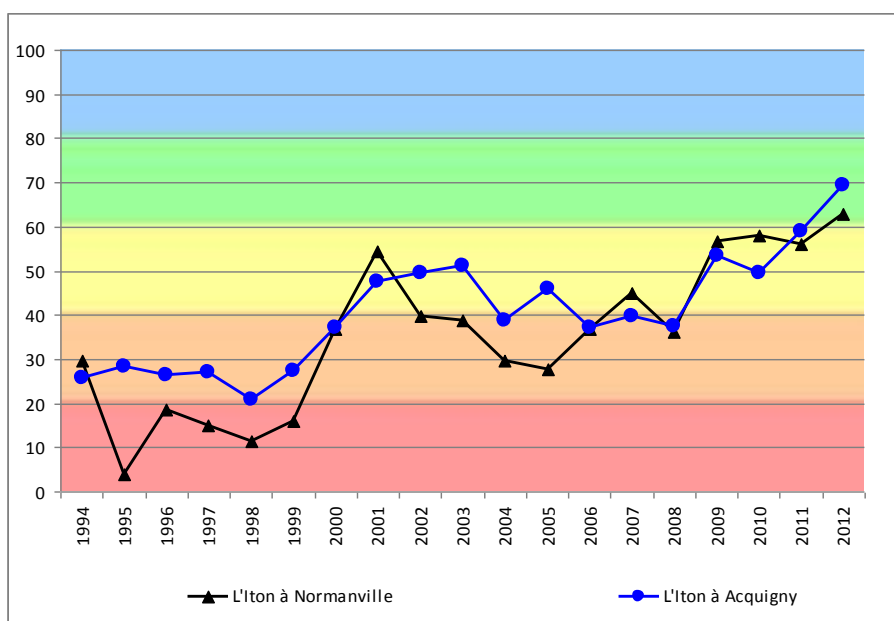


Sur les 5 stations observées depuis les années 1990, la qualité physico-chimique atteint ou s'approche du bon état. Il y a une forte variabilité autour des tendances. La première explication est l'impact des phénomènes d'érosion en cas de fortes pluies, explication probable de la dégradation de 2008. La deuxième explication réside dans le faible nombre de mesures (12 par an au mieux) qui rend l'indice annuel de qualité très aléatoire : le résultat aurait parfois été très différent si les dates des mesures avaient été différentes.



**Evolution de l'indice annuel de qualité physico-chimique sur l'Iton amont et le Rouloir**  
 Source : Ecodecision d'après données AESN, données rapportées aux seuils DCE

L'Iton amont et le Rouloir ont une situation proche : tendance à une progression vers une qualité physico-chimique bonne, avec des rechutes épisodiques.



**Evolution de l'indice annuel de qualité physico-chimique sur l'Iton aval**  
 Source : Ecodecision d'après données AESN, données rapportées aux seuils DCE

La qualité physico-chimique est moins bonne en aval de l'Iton, surtout durant les années 1990. On voit là l'impact de l'agglomération d'Evreux, qui s'est fortement réduit avec les travaux importants réalisés sur l'assainissement collectif (cf. § 3.5 impacts des actions).

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
IBD					14,8	14,8		15	15
IBGN	15		17	17	19		19		
IPR						24		20,4	

**Evolution de la qualité biologique sur l'Iton amont (Chaise-Dieu-du-Theil)**

*Source : Ecodecision d'après données AESN*

Si l'on se réfère aux indices diatomées (IBD) et macro-invertébrés (IBGN), la qualité biologique de l'Iton amont (station de Chaise-Dieu-du-Theil) semble bonne à très bonne, avec une tendance à l'amélioration. Mais l'indice poissons (IPR) relève d'un niveau de qualité moyen, le petit nombre de mesures ne permettant pas d'établir une tendance.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
IBD	14,4	14,6	14,6	15,1	16,0	15,2		15,9	15,7
IBGN					13	15	16		17
IPR						4,6		3,2	

**Evolution de la qualité biologique sur l'Iton aval (Normanville)**

*Source : Ecodecision d'après données AESN-DSAV*

Si l'on se réfère aux indices diatomées (IBD), macro-invertébrés (IBGN) et poissons (IPR), la qualité biologique de l'Iton aval (station de Normanville) semble bonne à très bonne, avec une tendance à l'amélioration. Mais les experts locaux considèrent que l'état de cette station n'est pas représentatif de la situation de la rivière : en amont de Normanville, les impossibilités de franchissement et les zones de ralentissement empêchent les espèces salmonicoles de se développer et favorisent des espèces d'eaux calmes jusque dans les secteurs amont.

## 1.6. Principaux enjeux thématiques

Les données de suivi de la qualité de l'eau (tableau précédent) mettent en évidence des pressions multiples impactants l'état.

A l'échelle globale du bassin versant, les enjeux sont identifiés dans le plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) du SAGE Iton approuvé le 5 décembre 2011. **Ce SAGE** couvre la totalité du bassin versant de l'Iton et **identifie de manière exhaustive 12 enjeux/objectifs** regroupés en 3 thématiques, (en gras, ceux qui contribuent directement à l'amélioration de la qualité des eaux superficielles) :

- La gestion du risque inondation
  1. Contrôle et réduction de la vulnérabilité
  - 2. Contrôle et réduction de l'aléa inondation/ruissellement**
  3. Mise en place de la gestion de crise et entretien d'une culture du risque
- La préservation, la gestion et l'exploitation de la ressource en eau potable
  - 4. Protection de la ressource et des captages**
  5. Optimisation de l'utilisation de la ressource et stabilisation de la consommation
  - 6. Lutte contre les pollutions diffuses**
  7. Sécurisation de la distribution d'eau potable
- La préservation et la gestion des milieux aquatiques et humides
  - 8. Atteindre une bonne qualité physico-chimique des eaux superficielles**
  - 9. Reconquérir la potentialité biologique de l'Iton**
  10. Préserver et reconquérir les zones humides
  - 11. Améliorer la morphologie de l'Iton**
  - 12. Sensibiliser à la préservation des milieux naturels et de la ressource en eau**

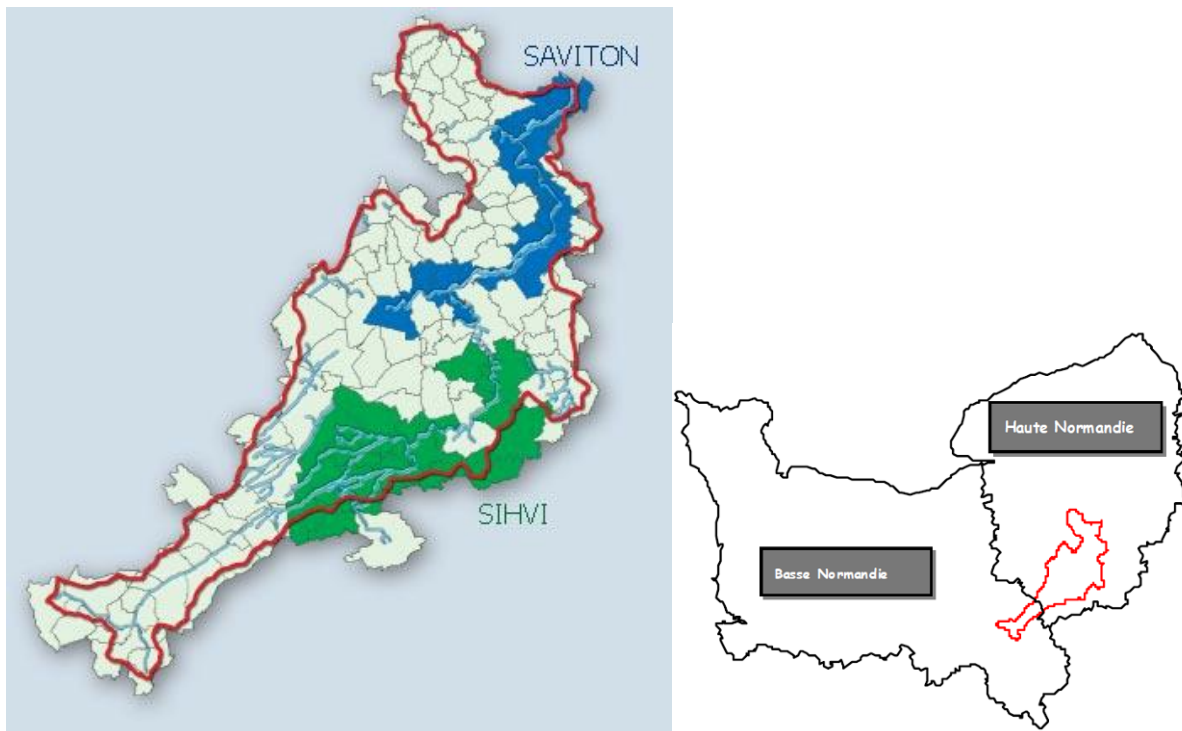
Parmi ce listing exhaustif d'enjeux, un des enjeux prioritaires validés par les acteurs locaux est le problème de dégradation morphologique due aux nombreux ouvrages. Cette dégradation s'accroît vers l'aval.

Le deuxième enjeu est la transformation progressive du paysage dans la partie amont du bassin versant (transformation de prairies en grandes parcelles cultivées, constructions en fond de vallée...). Cela conduit entre autres à augmenter les problèmes de ruissellement-érosion et les risques de dégradation de la qualité de l'eau.

## 2. Deux structures historiques sur le cours d'eau de l'Iton face à la dynamique récente de SAGE portée par le Conseil général de l'Eure

### 2.1. L'Iton est couvert par 2 structures qui ont réalisé quelques actions d'entretien sur le cours d'eau avant 2008

Deux syndicats de gestion des cours d'eau existent et ont engagé des actions depuis le début des années 1990 : le SIHVI en amont et le SAVITON en aval.



Cartes présentant le périmètre du SIHVI et du SAVITON et la limite entre la Haute Normandie (département de l'Eure) et la Basse Normandie (département de l'Orne) Sources : Mairie de Gouville et SAGE Iton

#### Sur la partie amont de l'Iton : le SIHVI, un syndicat intercommunal, dont la première vocation est essentiellement hydraulique

Le SIHVI (Syndicat Intercommunal de la Haute Vallée de l'Iton) couvre l'Iton sur 55 km (partie naturelle de l'Iton) et sur 50 km pour les bras forcés (Breteuil et Verneuil), dans le département de l'Eure, depuis la limite départementale de l'Orne jusqu'à la commune de Villalet (canton de Damville). Le SIHVI couvre donc un linéaire total de cours d'eau d'environ 105 km. Le SIHVI a été créé en 1983, et est donc aujourd'hui un syndicat connu et reconnu comme un des acteurs majeurs sur le cours de l'Iton amont. Les premiers travaux nécessaires à l'entretien de l'Iton furent engagés en 1986. La moyenne d'investissement était de l'ordre de 150 000 € par an. Les principaux travaux engagés sont alors de la petite hydraulique (réhabilitation et entretien d'ouvrages) et une gestion des berges à visée également essentiellement hydraulique.

Au dire de ses représentants et de son président, le SIHVI est une structure qui a toujours « bien fonctionné ». Dans les années 1990, le SIHVI réalisait essentiellement des actions de curage, de restauration de vannages, et de gestion des ouvrages pour réaliser des « chasses » (vidanges de barrages). Avec du recul aujourd'hui, on peut dire que ces actions allaient plutôt dans le sens inverse du bon état écologique. Ces actions étaient néanmoins fortement financées par le Conseil général et l'Agence de l'Eau. M. Esprit président du SIHVI est aussi le président de la CLE du SAGE.

Aujourd'hui, il n'y a qu'un seul technicien de rivière permanent au SIHVI, la plupart des travaux de restauration comme d'entretien étant assurés par des prestataires externes, dans un souci d'optimiser les coûts et en particulier de ne pas être obligé d'acheter des machines coûteuses. Le travail du SIHVI « n'est pas un travail de jardinage même si les riverains des zones urbaines et péri urbaines appellent souvent le SIHVI pour réaliser en fait des travaux qui pourraient s'apparenter à du jardinage. Mais ce n'est pas le rôle du SIHVI ». Le SIHVI

s'investit aujourd'hui essentiellement dans des travaux de plus grande envergure et en rapport direct avec l'atteinte du bon état, dans la logique de la mise en œuvre du SAGE et de la réalisation du PPRE (Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien) 2010-2015.

Le PPRE 2010-2015 programme un total de 3,6 millions d'euros de travaux. Le SIHVI dispose d'un budget propre de 60 000 euros chaque année versés par les communes et aussi d'une réserve propre de 300 000 euros qui correspond aux nombreuses années où il n'y a pas eu de travaux lourds engagés. Ces travaux étant financés en moyenne à 60% par l'AESN et à 20% par le Conseil général de l'Eure, le SIHVI pense pouvoir réaliser les travaux du PPRE sans problème de financement particulier, d'autant que le programme risque de s'étaler sur 8 ou 9 ans, compte-tenu des contraintes techniques et administratives.

### **Sur la partie aval de l'Iton : le SAVITON, une association de riverains et de collectivités.**

Le Syndicat Aval de la Vallée de l'Iton (SAVITON) résulte de la transformation d'un syndicat historique qui représentait 2 catégories principales d'usagers de la rivière :

- Les usiniers, utilisateurs de la rivière en tant que source d'énergie, souhaitent qu'il y ait un minimum de prélèvements dans la rivière, ceci afin d'avoir un débit maximum.
- Les agriculteurs souhaitent, au contraire, pouvoir prélever l'eau nécessaire à l'irrigation ou à l'élevage.

En 1990, le Préfet de l'Eure, à la demande des communes et conscient de la nécessité de mieux gérer le cours d'eau, a transformé la structure et y a fait adhérer les collectivités de la partie aval de l'Iton : 19 communes sont aujourd'hui membres dont la ville d'Evreux. Le SAVITON représente également un total de 1050 propriétaires riverains.

Le SAVITON est une association syndicale constituée d'office (ASCO). Une association syndicale est dite « constituée d'office » quand sa constitution a été imposée par l'autorité administrative qui estime que son existence est indispensable à la réalisation d'un intérêt général. L'adhésion des riverains en bordure de l'Iton est obligatoire, et l'assiette de la cotisation de chaque membre est calculée en fonction du linéaire de berge dont il est propriétaire. Le périmètre du SAVITON s'étend le long de l'Iton depuis la limite de la commune de Gaudreville-la-Rivière (juste en aval de Villalet, en limite du SIHVI) jusqu'à la confluence de l'Iton avec l'Eure à Acquigny, sur un linéaire de 52 km (pour l'Iton et la partie nommée Sec-Iton). Le SAVITON couvre également les biefs et les ruisseaux affluents sur un linéaire de 50 km et enfin, le syndicat couvre la partie aval du Rouloir, avant sa confluence avec l'Iton, sur un linéaire de 12 km. Le SAVITON couvre donc un linéaire total de cours d'eau de 114 km. Une commission exécutive, composée de 16 membres élus, à parité parmi les 3 collèges (4 membres pour les propriétaires riverains, 4 membres pour les usiniers, 4 membres pour les communes de plus de 2 000 habitants et 4 membres communes de moins de 2 000 habitants) est chargée de gérer le budget et de programmer les actions à mettre en œuvre. Les ressources du SAVITON proviennent des cotisations dues par les riverains, de la participation des communes au budget et des subventions (Etat, Conseil Général, Agence de l'Eau). Pour les usiniers ou les riverains propriétaires de seuils, une taxe variable selon le niveau d'entretien des ouvrages a été mise en place : Un vannage entretenu est taxé à 15 euros/an. Mais s'il n'est pas entretenu, la deuxième année, la taxe monte à 60 euros, et la troisième année à 120 euros. Cela oblige les propriétaires à laisser le Syndicat intervenir pour réaliser cet entretien. Enfin, signalons que le montant des cotisations des communes doit être au moins égal à 50% du montant des cotisations des autres membres.

Le budget annuel est de l'ordre de 250 000 € en 2013 : il comprend la participation des communes (environ 96 000 €) et la participation des riverains composée d'une part fixe (environ 86 000 €) et d'une part variable, la « participation aux travaux », qui dépend du volume de travaux programmés sur l'année (environ 70 000 €).

A noter que le SAVITON privilégie depuis 2 ans la réalisation de ses travaux en régie. L'Agence de l'Eau participe aux travaux à hauteur de 40% pour l'entretien et, avec le 10<sup>e</sup> programme, à hauteur de 80% pour la restauration. Le Conseil général de l'Eure ne finance plus les actions du SAVITON depuis quelques années. Une étude spécifique sur les travaux réalisés par la régie et sur les méthodes employées a été conduite par le Conseil général, mais compte-tenu du nouveau taux de 80% de financement par l'Agence, le SAVITON n'a pas besoin des financements du Conseil général. Par ailleurs, le syndicat préfère travailler avec les aides de l'Agence, en programmation pluriannuelle prévisionnelle, plutôt qu'avec le Conseil général, qui exige une programmation détaillée annuelle préalable<sup>1</sup>. Le SAVITON compte deux techniciens rivières et une équipe d'agents pour les travaux en régie.

---

<sup>1</sup> Ce qui est plus contraignant techniquement, car il est nécessaire de savoir plusieurs mois à l'avance quelles opérations précises pourront être lancées

**Un PPE (Plan Pluriannuel d'Entretien) 2003-2008 dont le budget total était de 400 000 Euros avait été défini par le SAVITON en 2004** mais n'a finalement été mis en œuvre qu'en 2008 : actions limitées à des prestations d'entretien de la ripisylve, 3 chantiers ponctuels de restauration des berges (en génie végétal), enlèvement d'obstacles sur le Rouloir, sur la commune de Conches-en-Ouche.

**Le PPRE actuel 2011-2016 comprend 8 volets : entretien (comme pour le PPE précédent), mais également un volet restauration, plantes et animaux invasifs, continuité écologique, etc. et son budget total est de 3 millions d'euros.** Le fait que les riverains soient membres du SAVITON et participent à sa gouvernance est évidemment un plus très important pour réaliser des travaux chez ces mêmes riverains qui ne peuvent pas dire qu'ils ne sont pas d'accord. De plus, ces riverains payent pour un service, et les travaux (chez les particuliers) peuvent être réalisés sans DIG.

## **2.2. La mise en place du SAGE a contribué à la réorientation des programmes d'actions sur les cours d'eau en vue de l'objectif de bon état écologique**

Le SAGE a été impulsé par les inondations d'Evreux en 1999 et 2001. Les premiers travaux pour élaborer le SAGE ont commencé en mars 2002. **La mise en place progressive du SAGE, même avant son approbation en décembre 2011, s'est d'abord traduite par un PPRE 2010-2015 porté par le SIHVI et un PPRE 2011-2016 porté par le SAVITON.** Cela a déjà eu pour effet positif d'impulser sur la partie amont de l'Iton (couverte par le SIHVI) une dynamique de travaux d'effacement d'ouvrages qui démarre. Les travaux réalisés précédemment étaient plutôt des travaux de petite hydraulique.

**Depuis peu, les travaux réalisés par le SIHVI sont spectaculaires,** et son Président estime « que les efforts pour élaborer le SAGE ont été très positifs, même s'il a fallu 10 ans entre l'émergence du SAGE et son approbation ». Depuis la mise en œuvre de son PPRE, le SIHVI a mis en place des clôtures sur les berges, des points d'abreuvement et a également fait des plantations sur une dizaine de kilomètres de berges (soit 9% des berges du cours d'eau naturel dans le périmètre du syndicat). Le SIHVI a aussi réalisé l'arasement de 2 jeux de vannage. Sur le linéaire de l'Iton, il y a en moyenne 1 moulin tous les 1,5 km. Il est obligatoire de refaire une enquête publique par ouvrage. Mais la décision a été de commencer par les riverains a priori en accord avec les projets, afin d'éviter de rentrer dès le début de la mise en place du PPRE, dans une logique de blocage. **L'idée est d'utiliser les premières expériences comme vitrine, pour montrer l'intérêt de ce genre de travaux pour les moulins, et ainsi convaincre de visu, ceux qui restent aujourd'hui les plus sceptiques, voire réticents au PPRE, et en particulier aux actions sur les ouvrages.** Deux plus gros projets d'effacement d'ouvrages comprenant non seulement l'enlèvement des vannes mais aussi l'arasement des radiers sont actuellement à l'étude, ils permettront une véritable renaturation du cours d'eau sur ces tronçons. Les travaux vont commencer en 2014.

**Sur les 5 dernières années le SAVITON a également avancé son programme d'actions,** notamment depuis la mise en place depuis 2 ans de la régie. Pendant 5 ans, le SAVITON a réalisé 20 km d'entretien rivulaire, 3 km de restauration de berges en génie végétal. Il a également installé 2,5 km de clôtures avec mise en place d'abreuvoirs et a réalisé des plantations sur 3 km de berges. Pour rappel, l'Iton est couvert sur 52 km (dont Sec-Iton) par le SAVITON mais le périmètre du syndicat comprend au total 114 km de cours d'eau, soit 228 km de berges.

**Sur la partie Ornaise, aucune action n'a encore démarré, essentiellement par absence de maîtrise d'ouvrage locale.** Le fait que la Communauté de Communes de l'Aigle, fusionnée avec celle de la Marche, couvre désormais l'ensemble de l'Iton amont dans le Département de l'Orne et ait pris la compétence rivière est de nature à faire émerger une maîtrise d'ouvrage pour les travaux envisagés dans le SAGE.



### 2.3. Des financements importants de l'Agence débloqués ces dernières années, principalement tournés vers les pollutions ponctuelles

Le graphique ci-dessous présente le montant comparé des travaux aidés par l'Agence de l'Eau sur la période 1997-2008 puis sur la période 2009-2012 : celui-ci en a plus que quintuplé entre ces deux périodes, si l'on regarde le montant par habitant et par an.

	Mt travaux aidés (€) Cumul 1997-2008	Mt travaux aidés (€) /an/habitant sur 1997-2008	Mt travaux aidés (€) Cumul 2009-2012	Mt travaux aidés (€) /an/habitant sur 2009-2012
Pollutions ponctuelles	28 664 959	19.2	61 441 946	132.0
Pollutions diffuses	4 474 838	3.0	1 715 012	3.7
Milieux aquatiques et humides	3 139 603	2.1	3 322 790	7.1
<i>Dont animation rivière</i>	<i>814 689</i>	<i>0.5</i>	<i>596 387</i>	<i>1.3</i>
Gestion quantitative	4 909	0.0	47 695	0.1
Connaissance	3 536	0.0	243 746	0.5
Gouvernance	429 595	0.3	363 161	0.8
<b>Total général</b>	<b>36 717 440</b>	<b>24.6</b>	<b>67 134 350</b>	<b>144.2</b>

**Montants des travaux aidés par l'Agence sur le bassin de l'Iton, par rubrique du PDM, sur 1997-2008 et 2009-2012 (Source : AESN 2012)**

#### Sur 1997 -2008

Les aides de l'Agence pour **les travaux sur les milieux aquatiques et humides** concernaient notamment le SAVITON (800 000 € de travaux aidés et de subventions pour les gardes-rivières sur les 12 années) et le SIHVI (1,3 M€ de travaux aidés et de subventions pour les gardes-rivières) ainsi que des études dans le cadre de la démarche de SAGE lancée par le CG 27 (500 000 €). Les postes de gardes de rivières aidés par l'Agence représentent un coût financier total d'environ 800 000 € pour le SAVITON et le SIHVI.

**En ce qui concerne les pollutions ponctuelles**, l'Agence de l'Eau a aidé de nombreux « petits » projets différents pour un total de plus de 28 M€, concernant les collectivités (22,5 M€), les industriels (4,5 M€) et les pollutions d'élevage (1 M€). On peut citer les travaux de la station d'épuration de Breteuil (4 000 EH) pour environ 1 M€ et la reconstruction de la station d'épuration de Conches-en-Ouche (7 600 EH) pour 2,7 M€. Les travaux d'assainissement pour la communauté d'agglomération d'Evreux représentent un total de 10 M€ aidés (réseaux d'assainissement, premières opérations pour la reconstruction de la station d'épuration d'Evreux).

#### Sur 2009-2012

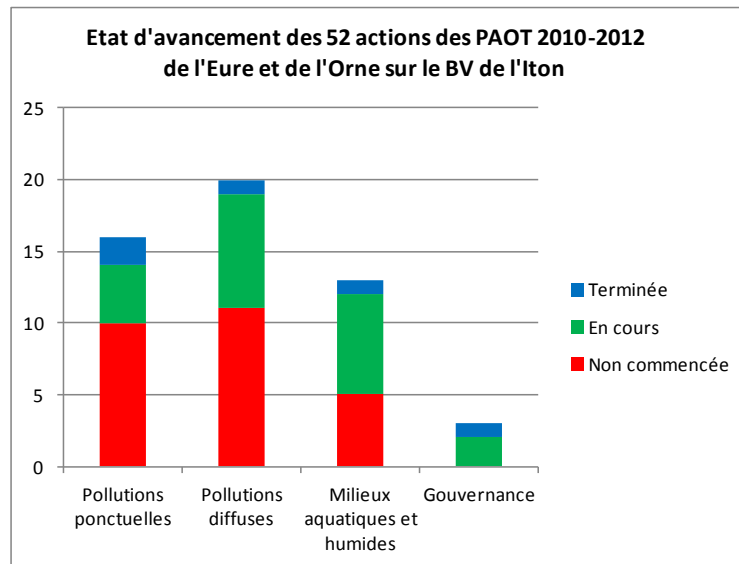
Sur les 67 M€ de travaux aidés par l'Agence, **55 M€ correspondent au plus gros chantier du bassin versant, la nouvelle station d'épuration d'Evreux** (80% du montant total des travaux aidés sur la période), en prenant en compte les travaux associés (bassin de stockage restitution, canalisations de liaison). **4 M€ de travaux aidés correspondent à de la réhabilitation d'assainissement autonome**, notamment au sein la communauté d'agglomération d'Evreux mais aussi d'autres communautés d'agglomération (Damville par exemple).

**Sur les 3 M€ de travaux aidés pour les milieux aquatiques et humides, on compte environ 1 M€ de travaux pour la continuité écologique** : l'opération la plus coûteuse a consisté, au niveau de l'Espace Naturel Sensible de l'étang de Condé-sur-Iton, à effacer 2 ouvrages, aménager une passe à poissons sur un troisième barrage, et restaurer une zone humide (action du Département de l'Eure pour un montant d'environ 900 000 €). Plusieurs actions moins coûteuses ont aussi permis d'avancer sur le sujet de la continuité écologique : aménagement d'une passe à poissons au niveau du moulin de Chambray, démantèlement de 2 ouvrages hydrauliques (actions du SIHVI pour un total d'environ 100 000 €). Les postes des techniciens de rivière du SAVITON et du SIHVI représentent 600 000 € (pour un 1 ETP sur le SIHVI et 2 ETP sur le SAVITON).

**A noter, qu'en complément des aides de l'Agence de l'Eau, le Conseil général de l'Eure est l'autre principal financeur des actions : il participe notamment à hauteur d'environ 20% aux actions réalisées dans le cadre du PPRE du SIHVI. L'animateur du SAGE est personnel du conseil général de l'Eure.**

## 2.4. Un état d'avancement moyen des PAOT 2010-2012

Le graphique ci-dessous présente l'état d'avancement des actions du Plan d'actions opérationnel territorial 2010-2012 (PAOT) sur l'Iton (PAOT de l'Orne et de l'Eure). **L'état d'avancement du PAOT est plutôt moyen** avec seulement 10% des actions terminées, 40% des actions en cours et près de 50% des actions non commencées. Il reste notamment 10 actions à lancer sur le volet « pollutions ponctuelles » et 11 sur le « volet pollutions diffuses ».



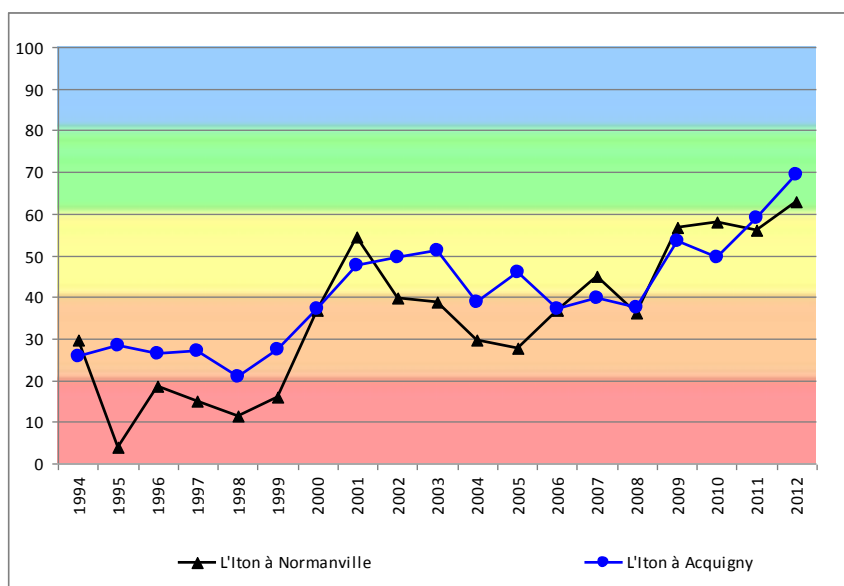
Etat d'avancement du PAOT 2010-2012 sur le bassin de l'Iton

Source : SIPDM 2012

Pour les actions PAOT 2010-2012, on relève les points suivants :

- **Sur les pollutions ponctuelles**, on retrouve la reconstruction de la station d'épuration d'Evreux, mise en service en 2012 (124 000 EH), opération terminée et les travaux aussi terminés pour la station d'épuration de Conches-en-Ouche (7 600 EH). L'objectif était la mise en conformité DERU. Il reste à lancer des travaux sur 3 plus petites stations d'épuration, par exemple la STEP de Bourth (1 900 EH), pour une mise en conformité avec la DCE, ainsi que des actions à lancer sur les usages de pesticides par les collectivités et les particuliers au niveau de BAC ciblés ;
- **Sur les pollutions diffuses** : moins de la moitié des actions est engagée :
  - o On a quelques actions globales sur toute l'UH, correspondant souvent à des actions réglementaires (directive nitrates, objectif de réduction des intrants, CIPAN et mise en place de bandes enherbées) ;
  - o En ce qui concerne les actions sur les BAC qui pourront à terme contribuer à une amélioration de la qualité de eaux superficielles, quelques actions pour la protection des captages prioritaires ont été engagées (réduction intrants), mais il reste encore beaucoup à faire, notamment auprès du monde agricole ;
  - o Certaines actions sont préconisées au PAOT pour réduire les pollutions par ruissellements, érosion ou drainages, soit à une échelle globale (financement de haies et talus) ou à l'échelle locale au niveau du BAC de Damville (études de conception des travaux d'aménagements hydrauliques en cours).
- **Concernant les milieux aquatiques et les zones humides**, les actions inscrites au PAOT se concentrent sur la mise en place d'un PPRE (pour l'Orne, non engagée) et sur la mise en œuvre des PPRE existants (pour le SIHVI et le SAVITON, en cours) ainsi que sur l'inventaire et la protection des zones humides. Pour la restauration de la continuité écologique, il est préconisé la mise en œuvre du PPRE pour la partie SIHVI et la définition d'un schéma de restauration de la continuité écologique pour la partie SAVITON : aucun ouvrage n'est spécifiquement mis en avant.

## 2.5. Impacts des actions sur l'évolution des pressions et de l'état des milieux



**Evolution de l'indice annuel de qualité physico-chimique sur l'Iton aval**  
Source : Ecodecision d'après données AESN, données rapportées aux seuils DCE

L'amélioration de 2009 est liée à la mise en route fin 2008 d'une déphosphatation à Evreux, celle de 2012 à la mise en service fin 2011 d'une nouvelle station remplaçant les stations anciennes d'Evreux et de Gravigny. L'amélioration porte plus particulièrement sur le phosphore : jusqu'en 2011, les rejets de l'agglomération entraînaient une hausse sensible des teneurs dans l'Iton, dont la qualité était déclassée par ce paramètre, déclassement qui n'est plus observé en 2012.

## 3. Principaux facteurs facilitants et freins dans la définition et la mise en œuvre locale du PdM

### 3.1. La définition des actions

#### Une bonne cohérence entre le PAOT et le PTAP malgré quelques divergences

Une bonne cohérence existe entre le PTAP (Plan Territorial d'Actions Prioritaires) de l'Agence de l'Eau et le PAOT, notamment celui de l'Eure (le PAOT de l'Eure représente 42 actions sur les 52 recensées précédemment). Les actions inscrites au PAOT et qui ne correspondent pas directement à des actions PTAP sont essentiellement des actions purement réglementaires (périmètre de protection des captages, arrêtés préfectoraux pour les industriels, etc.). A noter qu'il n'y a pas d'actions prévues au PAOT sur l'ANC alors que 4 actions sont inscrites au PTAP sur le bassin versant de l'Iton dans l'Eure (chacune en lien avec un Bassin d'Alimentation de Captage).

La DDT de l'Eure a en effet expliqué qu'elle s'était basée sur le PTAP pour élaborer le PAOT en mettant en avant les actions qui semblaient prioritaires dans le PTAP et en y ajoutant les actions réglementaires. Cette cohérence permet aux actions inscrites au PAOT de bénéficier du levier financier que représentent les subventions de l'Agence de l'Eau. La DDT de l'Eure a également travaillé en collaboration avec la DDT de l'Orne pour coordonner un certain nombre d'actions transversales. Les services de l'Etat apprécient d'être associés le plus en amont possible à la rédaction du PTAP, comme pour le PTAP 2010-2012, qui a été construit en lien étroit entre l'Agence, la DDTM 27 et les services du CG27.

### 3.2. Principaux facteurs facilitants la mise en œuvre

#### **L'élaboration et la mise en œuvre du SAGE Iton**

Les réflexions autour du SAGE et les 10 ans de processus de son élaboration ont contribué à générer du dialogue, effectuer un travail de sensibilisation, et petit à petit changer les mentalités, autant pour ce qui est de l'interprétation positive des travaux imposés et réalisés, qu'en ce qui concerne les attitudes et comportements dans la gestion des ouvrages. L'approbation du SAGE début 2012 est sans doute le principal facteur facilitant aujourd'hui l'atteinte future du bon état. Le SAGE prévoit un certain nombre d'études précises dont les résultats devront ensuite être intégrés dans les documents d'urbanisme (zones inondables, zones humides, éléments du paysage à préserver...). C'est la structure qui portera la mise en œuvre du SAGE (non identifiée actuellement) qui devra s'assurer de cela.

#### **La présence d'un Conseil général très impliqué**

L'implication du Conseil général de l'Eure est d'autant plus manifeste et appréciée de plusieurs acteurs, qu'elle s'est traduite non seulement financièrement mais également par l'implication importante et durable depuis 10 ans d'un chargé de mission du Conseil Général, qui a semble-t-il joué un rôle très important notamment dans l'animation, la sensibilisation des acteurs et l'acceptabilité des orientations du SAGE.

#### **L'approche pragmatique du SIHVI**

Ce syndicat a en effet organisé les priorités, non pas en termes techniques (priorités pour le milieu), mais en termes de faisabilité technique et d'acceptabilité par les riverains (particuliers ou entreprises) impliqués dans les projets de restauration de berges et de continuité écologique. Lorsque l'arasement est trop compliqué ou coûteux, et si de plus le riverain y est très opposé, le SIHVI propose de réaliser des passes à poisson pour permettre la continuité écologique, sans pour autant supprimer les seuils et les usages éventuels auxquels les riverains peuvent être attachés. Le Président du SIHVI est convaincu que cette manière de prioriser est la meilleure car les mentalités changent petit à petit, et ceux qui sont contre aujourd'hui, seront moins opposés lorsque plusieurs réalisations « vitrine » seront déjà réalisées sur le cours de l'Iton. Le Conseil général du 27 valide cette approche tactique et met en avant l'intérêt de ces premiers retours d'expérience pilotes, qui permettent de faire petit à petit changer les mentalités.

#### **L'élaboration et la mise en œuvre de PPRE (Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien)**

Le PPRE est un outil opérationnel d'une durée de 5 ans, renouvelable une fois. Au bout de 10 ans, il faut repasser à l'enquête publique. Le PPRE, une fois approuvé, est suivi immédiatement d'une DIG dont la procédure de mise en place dure en moyenne 2 ans. Le PPRE date de 2010 pour le SIHVI, et a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date de mars 2012. La DIG a été mise à l'enquête en Juin 2011. Le secteur du SAVITON est également couvert par un PPRE 2011-2016.

Pour exemple, le PPRE du SIHVI prévoit un programme de travaux de 3 500 000 € sur 5 ans, répartis de manière globale selon la répartition suivante :

- 60% des travaux concernent la continuité écologique ;
- 30% la lutte contre le piétinement bovin ;
- Autres : gestion de la ripisylve et des embâcles, études.

#### **Le financement important de la part de l'Agence et du Conseil général**

Le taux global de financement du PPRE atteint environ 80% dont 60% environ par l'Agence de l'Eau et 20% par le CG27. Les Syndicats apportent au financement 20% de leurs propres deniers. De plus, depuis 2007, le Conseil général a son plan pluriannuel d'investissement (PPI) qui prend en compte l'état des masses d'eau pour donner des priorités sur la partie assainissement.

#### **La réforme des collectivités qui modifie et étend le territoire et les rôles des EPCI à fiscalité propre**

Cette réforme est pointée comme futur facteur facilitateur d'une meilleure gouvernance. En effet, la réforme prévoit que la partie Ornaise de l'Iton sera entièrement couverte par un seul EPCI à fiscalité propre dotée de la compétence rivière, la Communauté de Communes du pays de l'Aigle, ce qui réduit très utilement à un seul le nombre d'interlocuteurs au SIHVI : en effet, les communes petites et rurales de l'Orne n'étaient pas motivées et elles étaient absentes dans les réunions à Evreux du SAGE. Le fait qu'à l'avenir, la représentation de toute les communes de l'Orne puisse être réalisée par un seul EPCI à fiscalité propre et un seul interlocuteur est une réelle avancée dans la possibilité et la capacité à impliquer l'amont Ornaise dans les projets. La création du futur syndicat du Bassin de l'Iton qui portera le SAGE mais aussi la maîtrise d'ouvrage sur les ruissellements et les

rivières est en cours, mais la mise en place d'une telle structure est longue et difficile à mettre en place au point de vue administratif et politique même s'il y a une volonté. Le syndicat devrait voir le jour au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

#### **Un projet de « filière bois-énergie »**

Le SIHVI souhaite mettre en place cette filière grâce aux actions d'entretien des berges et de faucardage prévues au PPRE et ainsi de contribuer au développement de l'économie locale tout en pérennisant les actions d'entretien. Ces recherches de synergie entre atteinte du bon état et développement local sont un levier à encourager.

### **3.3. Principaux facteurs freins dans la mise en œuvre**

#### **La difficulté de faire évoluer la gouvernance installée et divisée (le SIHVI sur l'Iton amont et le SAVITON sur la partie aval) et de créer une structure unique pour porter les actions du SAGE et incarner une solidarité amont/aval**

De surcroît, le Conseil Général du 27, qui ne désire pas porter la mise en œuvre opérationnelle du SAGE, souhaite que la structure unique envisagée soit un Syndicat Mixte fermé, pour ne plus être membre du futur Syndicat. Ce frein lié à la problématique de gouvernance morcelée, semble cependant devoir lâcher rapidement sous l'impulsion du Préfet qui prendrait autoritairement la décision de modifier les syndicats en place, en imposant le SIHVI comme structure porteuse du SAGE sur tout le linéaire de l'Iton. Mais des problèmes restent à régler car le SAVITON est une structure aidée et efficace dans ses rôles, et elle ne peut en l'état fusionner avec une structure de type Syndicat Mixte ouvert ou fermé, car ces membres sont les riverains et non des communes ou EPCI.

Un point à souligner, inhérent à la géographie du bassin versant, est le fait que l'Iton coule sur 2 départements et 2 régions différentes. Les politiques des 2 départements en matière de gestion des milieux aquatiques sont très différentes. Le Conseil général de l'Eure a des moyens financiers très importants, en comparaison de celui de l'Orne. Il est capable d'investir le domaine de l'eau, alors que son voisin arrive semble-t-il juste à financer ses compétences obligatoires en particulier, sur les actions sociales.

L'amont est, en simplifiant de manière caricaturale, pauvre et rural en comparaison de l'aval, riche et urbain. Les habitants à l'amont dans l'Orne n'ont pas compris l'intérêt du SAGE et il a fallu faire de la pédagogie. Pour autant, il n'y a pas de tensions fortes et d'opposition marquée rural/urbain mais plutôt une « tradition » agricole qui ne comprend pas l'impact négatif de permettre au bétail de venir s'abreuver dans le cours d'eau et une volonté politique de ne pas s'opposer trop frontalement aux agriculteurs. Le contexte est néanmoins favorable, car l'Iton Ornaise est très rural, et il n'y a pas besoin d'aménagements lourds pour satisfaire les orientations du SAGE. Aujourd'hui, si on ne vient pas demander aux riverains amont de faire de gros aménagements sur leur propriété, et qu'on ne leur demande pas d'argent, ils seront progressivement d'accord pour réaliser les « petits » travaux de restauration, dans la mesure où ces derniers seront financés.

#### **Un deuxième frein important, avancé par plusieurs acteurs du territoire, en particulier par les élus et la fédération de pêche, est relatif au comportement des services de la DDT et de l'ONEMA.**

Le ressenti des élus du SIHVI est que les services de la police de l'eau ne semblent pas vouloir réellement collaborer avec les autres acteurs dans la mise en œuvre du SAGE. Les élus déplorent l'absence de conseils et de suggestions de la part des services de l'Etat, ainsi qu'un retard sur l'instruction des dossiers d'autorisation de travaux au titre de la Loi sur l'Eau (plus de 1 an souvent entre le premier dépôt et les premiers retours de la police de l'eau). Il est soupçonné derrière ce problème, une **difficulté de ressources humaines de la part de l'administration déconcentrée, à laquelle s'ajoute sans doute un manque de compétence technique du personnel dédié à la police de l'eau**. Ceci est jugé d'autant plus regrettable que la volonté politique d'agir est maintenant clairement présente et unanime. « *pour lutter contre les problèmes de pollution par les nitrates/pesticides liés à l'activité agricole, la Chambre d'agriculture et la DDT ne montrent pas un appui suffisant sur ce volet* » (Agence). A noter que pour la DDT, les principaux enjeux du territoire ne sont pas les ouvrages et la transformation progressive du paysage mais sont plutôt :

- Les inondations ;
- La tension quantitative sur la ressource, du fait des très faibles débits sur l'Iton aval ;
- Les problématiques de nitrates, en lien avec l'activité agricole.

Cela montre là aussi le décalage de la vision de la DDT avec la plupart des acteurs locaux.

Par ailleurs, la fédération de pêche déplore le **manque de contrôles et de verbalisations** de la part de l'ONEMA en cas d'infraction. Lorsque des riverains ou des industriels font des travaux, des déversements, ou des prélèvements non autorisés (par exemple vannages pour remplir le vendredi soir leur étang privé sans laisser suffisamment de débit dans le cours de la rivière) la police de l'eau n'interviendrait pas et donc ne verbaliserait pas. Le rôle de police est néanmoins perçu comme important dans la cadre de l'atteinte du bon état, pour maintenir les avancées, et avoir un effet incitateur sur l'ensemble des riverains concernés. Le manque de présence sur le terrain, en particulier en cas de crise, de la DDT ou de l'ONEMA, est un frein à l'atteinte du bon état. « Tant qu'on ne renforce par le contrôle, on n'est pas près d'atteindre le bon état » (Agence).

Les moulins sont aujourd'hui pour beaucoup devenus des résidences secondaires. Aussi bien pour la restauration de la franchissabilité piscicole, pour les aménagements et la restauration des berges, ou concernant les contraintes d'exploitation de certains vannages, **les riverains ont du mal à comprendre les enjeux de travaux, et ne changent que lentement de mentalité.**

**Un dernier frein est le manque d'activité et d'attractivité pour les pêcheurs, qui irait dans le sens d'un meilleur entretien par le monde associatif, et d'une demande sociale pour améliorer les accès, la continuité et l'état de la ripisylve.** Dans les projets pour clôturer les berges et réduire les apports de pollution diffuse issue de l'élevage, il est demandé aux riverains s'ils acceptent de laisser un passage d'homme pour laisser l'accès des berges aux pêcheurs, mais beaucoup refusent. Ce n'est pas pour autant un problème, dans la mesure où il n'y a aujourd'hui pas beaucoup de pêcheurs intéressés par accéder directement à un tronçon de rivière : Il n'y aurait pas plus de 5 ou 6 pêcheurs réguliers sur le cours de l'Iton amont, et pas d'alevinage non plus. Les pêcheurs de l'Eure préfèrent aller dans les endroits (alevinés régulièrement) où le poisson est plus facile à pêcher.

#### 4. Chance d'atteindre les objectifs 2015

Compte-tenu de l'importance de l'altération hydromorphologique et de la continuité écologique, il est clair pour bon nombre d'acteurs que le bon état de l'Iton dans sa globalité ne sera pas atteint en 2015. L'état écologique moyen risque de le rester.

Toutefois, le SAGE, récemment approuvé, va réellement donner une impulsion positive sur les travaux à réaliser, autant en matière de continuité écologique et d'arasement de seuils, que de restauration de berges et de réduction des accès possibles directs du bétail à la rivière (clôtures installées éloignées d'au moins 5 mètres de la rivière). Il est indispensable pour cela que la gouvernance pour la mise en œuvre opérationnelle du SAGE soit clarifiée et que la solidarité amont/aval soit complètement intégrée.

Le règlement du SAGE impose des améliorations à travers certains de ces articles. On peut citer par exemple l'article III sur le décloisonnement de l'Iton et de ses affluents : *Indépendamment des prescriptions contenues dans les articles R. 214-112 et R. 214-113 du code de l'environnement, relatifs à la sécurité des digues et barrages, les règles de gestion et de fonctionnement applicables aux ouvrages hydrauliques présents dans le lit mineur du cours d'eau devront respecter les prescriptions suivantes :*

a) *sur les tronçons classés comme réservoirs biologiques (voir Annexe IV du présent SAGE) par le SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands au titre de l'article L. 214-17 I 1°) du code de l'environnement, compte-tenu de la nécessité de maintenir un bon état sur ces tronçons et en application de l'article R. 212-47-2°b) du code de l'environnement, aucune remise en service d'ouvrage hydraulique existant pour une utilisation de la force hydromotrice ou concourant à un usage économique direct ou indirect, ne pourra être autorisée*

b) *pour les ouvrages hydrauliques situés sur le chemin de continuité écologique (cf Annexe II du présent SAGE), en application de l'article L. 212-5-1 2°) du code de l'environnement, les propriétaires devront assurer une ouverture permanente de ces ouvrages pour assurer un libre transit sédimentaire, excepté dans les cas suivant : risque avéré pour la sécurité publique, impact écologique négatif qui serait lié à l'ouverture de l'ouvrage, mise en péril avéré d'une activité économique (bases de loisir, pisciculture, production hydroélectrique, activité industrielle, ...).*



c) pour tous les autres ouvrages hydrauliques, le règlement d'eau devra prévoir au moins 2 ouvertures du vannage par an. Cette ouverture sera d'une durée minimale de 24 heures.

A noter que pour l'instant, le Rouloir est déjà en bon état écologique. Il reste toutefois un cours d'eau très cloisonné. « Bon » pour le rapportage, ce n'est pas forcément la réalité du terrain ; quand on voit les problèmes d'altération morphologique et de continuité, on ne peut pas dire qu'il n'y a rien à faire ! » (Agence).

## 5. Annexes

### 5.1. Liste des entretiens réalisés par SEPIA Conseils

#### Elus

M. CARBONELL, maire de Vitrai-sous-Aigle, représentant la communauté de communes du pays de l'Aigle

M. ESPRIT, Président du SIHVI

M. LEHO, Vice-Président du Conseil Général en charge de la politique de l'eau. Membre du Comité de Bassin

M. PORTIER, Président du SAVITON mais pour autant non-élu, car du collège des riverains

#### Techniciens

M. BLEY, Technicien de rivière au SIHVI

M. BODILIS, COP Rivière, AESN

M. DEBURGHRAVE, chargé d'études milieu, AESN

M. FOLLET, COP Assainissement, AESN

M. JANICOT, Brigade ONEMA

M. LAROCHE, Président de la fédération de pêche du 27

Mme OLIVIER, Chargé de mission territoriale, AESN

M. POIRIER, COP Industrie, AESN

M. THOMAS, Chargé de mission au CG27

M. THULEAU, Chef de la MISE 27

### 5.2. Bibliographie

SAGE Iton, Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et règlement, approuvé le 5 déc. 2011 par la CLE du SAGE et arrêté préfectoral d'approbation du 12 mars 2012.